

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LAFRANCAISE

Extrait du registre des délibérations du Conseil D'Administration

L'an deux mille vingt-six, le 12 mars à 18 h30,

Le Conseil d'Administration, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Lafrançaise en séance publique, après convocation faite le 26 février 2026 sous la présidence de M. Thierry DELBREIL.

Conseillers en exercice : 17 Présents : 9 Votants : 11 Résultat du vote : unanimité

Etaient présents : Messieurs et Mesdames : Thierry DELBREIL, Colette VERDOUX, Marie-Laurence PUJOL, Jean-Pierre ANGLAS, Josiane BYL, Fernand MORA, Ida PANTAROTTO, Nicole ROUMAT, Bruno PEGAS.

Procurations : Mme Véronique PATERNE a donné procuration à Mme Colette VERDOUX
Mme Emmanuelle ANTICH a donné procuration à M. Thierry DELBREIL

Excusés : - **Absents** : Messieurs et Mesdames : Alain BELLICCHI, Anne BENAICHE, Pauline SEILHAN, Christine VANCAUTER, Pierrick THOMAS, Monique GAYET.

Mme Marie-Laurence PUJOL a été élue secrétaire.

Délibération n° 7 : Création emplois saisonniers

Monsieur Le Président expose aux membres du Conseil d'Administration qu'afin de répondre à un besoin lié à un accroissement d'activité saisonnière aux services de soins et hôtellerie de l'Ehpad durant la période estivale, il conviendrait de créer les emplois suivants :

Période	Nbre emploi	Grade	Echelon de recrutement	Temps de travail hebdomadaire
Du 01/05/2026 au 31/10/2026	4	Agent social territorial	1	35 heures
Du 01/05/2026 au 31/10/2026	2	Agent social territorial	1	20 heures
Du 01/05/2026 au 31/10/2026	4	Aide-soignante de classe normale	1	35 heures
Du 01/05/2026 au 31/10/2026	2	Aide-soignante de classe normale	1	20 heures
Du 01/05/2026 au 31/10/2026	4	Auxiliaire de soins ppal 2 ^{ème} classe	1	35 heures
Du 01/05/2026 au 31/10/2026	2	Auxiliaire de soins ppal 2 ^{ème} classe	1	30 heures

Les agents qui seront affectés au grade d'aide-soignant ou auxiliaire de soins, devront justifier des diplômes nécessaires pour l'accomplissement de leurs fonctions.

La rémunération de ces emplois sera calculée sur la grille du grade correspondant et pourra être complétée par le régime indemnitaire en vigueur.

Le Conseil d'Administration après en avoir délibéré :



ACCEPTENT les propositions ci-dessus ;
CHARGENT le Président, de procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement des agents, et signer les contrats et les éventuels avenants ;
DISENT que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes des agents nommés dans les emplois seront disponibles et seront inscrits au budget de la collectivité (Résidence du Lac) aux articles et chapitres prévus à cet effet de l'année en cours.

Ainsi fait et délibéré le 12 mars 2026
Et ont signé au registre les membres présents
Pour extrait certifié conforme



Le Président,

Thierry DELBREIL

La Secrétaire de Séance

Marie-Laurence PUJOL

Délais et voies de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de sa publication, par voie de courrier ou via l'application informatique télé recours (accessible par le lien <http://www.telerecours.fr>)

